

Département du Pas-de-Calais

-----

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 16 décembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question n°13), PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAS-TASSEZ Sylvie (jusqu'à la question n° 29), BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERIQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, FOUCault Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle (à partir de la question n° 3), LOISEAU Ginette, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (jusqu'à la question n° 31), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel (à partir de la question n° 3), VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

**PROCURATIONS :**

*BOSSART Steve donne procuration à DUBY Sophie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DELELIS Bernard donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, IDZIAK Ludovic donne procuration à SOUILLIART Virginie, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERROYER Lysiane donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FRAPPE Thierry donne procuration à BOMMART Émilie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à SWITALSKI Jacques*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CHOQUET Maxime, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALTER Frédéric*

*Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**16 décembre 2025**

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**DONATION KIJNO – APPEL A CANDIDATURES DANS LE CADRE  
DU HORS LES MURS 2026 – DESIGNATION DE L'ARTISTE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane organise des manifestations de « mise en lumière » de la donation LADISLAS KIJNO en confiant à des artistes le soin de proposer des spectacles et des ateliers mettant en valeur l'œuvre et les messages du peintre et permettant la découverte de disciplines artistique et la pratique artistique pour tous les publics.

Considérant que la Donation propose, dans le cadre de l'Education Artistique et culturelle, des parcours pédagogiques permettant à la fois la découverte de l'œuvre de Kijno et l'accès à la pratique artistique. Dans ce but, elle invite des artistes chargés d'accompagner différents publics (tous publics, scolaires, seniors, autres groupes) pour des ateliers de pratique artistique conçus en lien avec l'œuvre et les messages de KIJNO.

Considérant que dans le cadre de sa programmation hors-les-murs, la Donation propose ces spectacles, ateliers et parcours pédagogiques et artistiques dans les communes du territoire grâce à des résidences d'artistes qui interviennent auprès de différents publics (scolaires, structures sociales, structures jeunesse, seniors, handicap, habitants etc.).

Par délibération n°2025/CC108 du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a validé le principe de l'appel à candidatures à destination des artistes pour le hors-les-murs de la Donation Kijno de septembre 2026 à décembre 2026.

Ce projet, permettra à un artiste ou collectif d'artistes de s'interroger et de réinterpréter le travail et les messages de l'artiste Ladislas Kijno, et ce, dans une triple démarche de création, de transmission et de valorisation.

L'artiste pourra bénéficier d'une enveloppe de 18 000 € maximum pour son projet.

9 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à candidatures et le jury s'est réuni le 27 novembre 2025.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir la candidature des artistes Angèle Mallet, Isabelle Casier, Leslie Ohayon, Benjamin Cashera, Quentin Parret regroupés dans un collectif porté juridiquement par l'association Acoustic Kitty Live pour l'action Kijno/Additionner nos humanités - Résidence de création artistique avec les publics, ateliers de pratique artistique dans les communes et restitutions.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 03 décembre 2025, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le choix des artistes Angèle Mallet, Isabelle Casier, Leslie Ohayon, Benjamin Cashera, Quentin Parret regroupés dans un collectif porté juridiquement par l'association Acoustic Kitty Live situé à Marcq-en-Baroeul (59700), 63 rue de l'Ermitage, d'attribuer une aide financière de 18 000 € maximum et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** le choix des artistes Angèle Mallet, Isabelle Casier, Leslie Ohayon, Benjamin Cashera, Quentin Parret regroupés dans un collectif porté juridiquement par l'association Acoustic Kitty Live situé à Marcq-en-Baroeul (59700), 63 rue de l'Ermitage dans le cadre du hors les murs de la Donation Kijno.

**ATTRIBUE** une aide financière de 18 000 € maximum.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2025**

Et de la publication le : **24 DEC. 2025**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien